

## PREAMBULE :

La Caf du Cher propose un dispositif à destination des familles pour leur permettre d'organiser un premier départ en vacances des familles.

Ce dispositif nécessite la mise en place d'un accompagnement individuel des familles par des professionnels du Centre social. Cet accompagnement permet d'aborder la situation familiale et sociale de la famille dans son ensemble (budget, relation avec les enfants, habitudes de vie...).

Outre cet accompagnement individuel, l'objectif pour le Centre social est de favoriser l'implication ultérieure des familles bénéficiaires à l'ensemble des autres actions de la structure, et à des projets plus collectifs..

Sur le secteur de Vierzon, cette action est essentiellement développée à partir du Centre Social de Vierzon. Elle se révèle également une « porte d'entrée » pour accueillir de nouveaux adhérents au Centre social.

## OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Favoriser le premier départ commun des familles à revenus modestes.
- Développer leur autonomie sociale, leur permettre de se projeter dans l'avenir, mener un projet à son terme et surtout permettre à la famille d'être en capacité de partir en vacances de manière autonome.

### Public visé

Toute famille allocataire ayant un projet de vacances avec ses enfants.  
Parents non gardiens dans la mesure où les enfants sont recensés dans le fichier de la Caf du Cher.  
Famille ayant un quotient familial inférieur à 574 € au mois de janvier 2013.

### Partenaires associés

Travailleurs sociaux de secteur, Secours Populaire, Service Action Sociale.

### Moyens

## MODALITES DE L'ACTION

Etapes	Echéancier
Après approbation annuelle du règlement intérieur d'action sociale par le CA. Communication (affichage, information partenaires, journal du Centre), mise à jour de la documentation et de la base de données des lieux de séjours.	Décembre n-1 1er trimestre
Organisation d'une réunion collective d'information pour les allocataires+ Invitation par courrier individuel à cette réunion pour les personnes dont le projet n'a pu être mis en place l'année précédente (après vérification de leur QF).	Février
Accueil, accompagnement du public et constitution des dossiers de demande d'aides (lien avec les travailleurs sociaux de secteur).	De février à juin
Travail en partenariat avec le Secours Populaire (cofinancement). Présentation des dossiers en CAFI. Mise en œuvre effective des départs. Bilan avec les familles.	De février à juin A partir de mai juillet/août septembre

**Humains :**  
1 agent de développement social et le service administratif d'action sociale.

**Financiers :**  
Budget d'Action sociale et co-financement de certains projets avec le Secours Populaire, aide complémentaire éventuelle (ASE)

<b>EVALUATION</b>		
<b>O b j e t</b>	<b>I n d i c a t e u r</b>	<b>O u t i l s</b>
1 <sup>er</sup> départ des familles	nombre de familles qui se manifestent. nombre de demandes des CAFI nombre de départs effectifs. nombre et nature des partenaires impliqués dans l'action	Tableaux de bord  Co-financement accordé
Développement de l'autonomie sociale	Nature de l'accompagnement et du suivi des familles en individuel	Fiche familiale individuelle (nombre de RV, démarches autonomes d'organisation du séjour, du budget...)  Contacts divers et entretiens à l'issue du séjour
Degré de satisfaction du public	Opinion des bénéficiaires Parole des partenaires associés et retours des travailleurs sociaux	

<b>PARTICIPATION</b>	
<b>Niveau actuel</b>	<b>Niveau visé</b>
Concertation	Contribution de certains à la vie du CS